

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 17 (1925)  
**Heft:** 8

**Register:** Le coût de la vie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

bres. L'activité fut très grande en 1924, la commission syndicale a dû lutter contre de nombreuses tentatives réactionnaires, notamment pour le maintien des 8 heures et pour la défense du fonds de crise et de chômage. De grands efforts furent faits pour intensifier la propagande et soutenir les œuvres d'éducation ouvrières. Sur le terrain international, de bonnes relations furent entretenues avec l'Internationale d'Amsterdam et les centrales nationales affiliées, ainsi qu'avec le Bureau international du travail. Les rapports moral et financier furent adoptés, ainsi qu'une augmentation de la cotisation à la commission syndicale.

Le congrès aborda ensuite la question de création d'un fonds national de résistance pour grève et lock-out. Ce fonds serait alimenté par toutes les fédérations et viendrait en aide aux fédérations ayant à faire face à un mouvement de grande envergure. Il aurait pour but : 1° d'aider les organisations nationales engagées dans les grèves et lock-outs; 2° d'organiser régulièrement et rationnellement la solidarité; 3° de fortifier les moyens de résistance des fédérations qui ne pourraient prétendre au fonds de solidarité que pour autant que leur propre fonds aurait atteint une réserve déterminée; 4° d'étendre l'autorité et la réserve de la commission syndicale en la mêlant davantage aux conflits de travail.

Plusieurs délégués estimèrent que cette question n'était pas suffisamment mûrie; ils craignirent notamment qu'elle ne mit en cause l'autonomie des fédérations. Le principe de la création d'un fonds de solidarité fut finalement voté par le congrès. Le bureau est chargé de poursuivre l'étude de la question.

Après avoir réélu les 9 membres du bureau de la commission syndicale et adopté une motion en faveur des vacances ouvrières, le congrès se sépara après que le président eut adressé encore quelques paroles aux délégués pour les féliciter du travail qu'ils ont accompli et des décisions prises.

**Norvège.** En 1923, la Fédération syndicale norvégienne comprenait 31 fédérations et un syndicat local, avec au total 1281 sections et globalement 85,599 membres. A la fin de 1924, elle englobait 29 fédérations et un syndicat local, avec 1191 sections et 92,767 membres. L'accroissement des effectifs est donc représenté par 7163 membres ou 8,3 %. Selon la décision du dernier congrès syndical, au sujet de la transformation des fédérations de métiers en fédérations d'industries, qui n'a été appliquée que fort incomplètement et seulement dans quelques industries, diverses fédérations se sont dissoutes ou bien se sont fusionnées avec d'autres fédérations, tandis que, d'autre part, de nouvelles fédérations ont été constituées, par exemple pour les industries chimiques, l'alimentation, le bâtiment, le textile. Le tirage global des 23 organes syndicaux s'est élevé à 89,603 exemplaires.

Au cours de 1924, on a conclu à nouveau 284 contrats collectifs intéressant 80,980 ouvriers, dont 65,756 organisés, et 20 contrats intéressant 6629 ouvriers, ont été prolongés. Les augmentations de salaires intervenues à cette occasion sont évaluées à 25,331,328 couronnes par ouvrier et par an. La durée du travail resta fixée sans modification à 48 heures par semaine.

Pour quelques entreprises et industries, on a acquis une prolongation de la durée des vacances qui est portée de 8 à 12 jours ouvrables. La durée de vacances a été de huit jours ouvrables pour 39,148 ouvriers, de 10 à 12 jours pour 36,590 ouvriers et de 14 à 20 jours pour 4452 ouvriers.

On a enregistré 139 conflits du travail en 1924; 46,643 ouvriers y furent impliqués, dont 40,890 organisés. Le nombre de journées de travail perdues en raison

de ces conflits fut de 3,246,708 ou une moyenne de 79 journées par ouvrier.

**Pologne.** L'Union syndicale polonaise a tenu son troisième congrès du 11 au 14 juin à Varsovie. Comme dans tous les pays, les effectifs ont reculé, ils comptent actuellement 300,221 membres contre 445,774 en 1921. Les causes en sont les mêmes que partout ailleurs. Le mouvement syndical marque, par contre, une concentration de ses forces; les 67 fédérations existant en 1919 se sont réduites au nombre de 31. Le rapport de la commission centrale fut adopté à une grande majorité: 174 voix contre 11. Le rapport sur l'organisation et la tactique fit constater l'intensité de la crise économique et du chômage important qui en est la conséquence. La Pologne compte actuellement 400,000 chômeurs et un grand nombre d'ouvriers ont émigré. Le patronat profite de cette circonstance pour combattre l'organisation ouvrière et la législation protectrice du travail. Seules de fortes fédérations centralisées peuvent soutenir ces attaques; la collaboration avec la représentation ouvrière au parlement est indispensable également pour réagir contre ces attaques réactionnaires. Plusieurs résolutions furent adoptées par le congrès. L'une traite des relations avec le parti communiste, une autre de la journée de huit heures, une troisième de la législation ouvrière.



## Le coût de la vie.

Dates	Index *					
	Office fédéral du travail		Union suisse des sociétés de consommation	Offices de statistiques		
	Fonctionnaires	Ouvriers		Bâle	Berne	
	qualifiés	non qualifiés				
1914 Juin .	100	100	100	100	100	100
1919 Juin .	—	—	—	254	—	—
1920 Juin .	—	—	—	239	205	—
1921 Juin .	210	209	207	210	188	—
1922 Juin .	157	155	154	157	168	166
1923 Juin .	166	165	163	161	148	169
1924 Janvier	170	169	167	170	160	174
1924 Février	169	168	166	172	159	174
1924 Mars .	169	168	166	170	163	174
1924 Avril .	167	166	165	169	163	172
1924 Mai . .	167	166	165	167	163	172
1924 Juin .	169	168	168	166	162	172
1924 Juillet .	169	169	168	168	163	172
1924 Août .	167	166	165	166	162	172
1924 Sept. .	167	166	164	167	156	172
1924 Octobre	170	169	167	169	157	174
1924 Nov. .	171	170	169	171	158	175
1924 Déc. .	170	170	168	172	157	174
1925 Janvier	168	168	167	171	159	173
1925 Février	167	168	168	168	156	175
1925 Mars .	167	167	167	169	157	174
1925 Avril .	165	165	165	169	156	172
1925 Mai . .	164	165	165	167	155	172
1925 Juin .	166	166	167	168	155	171

\* Alimentation et combustible.